

PÉRIODES D'APPLICATION DES PPh EN PER

Jusqu'au 15 novembre

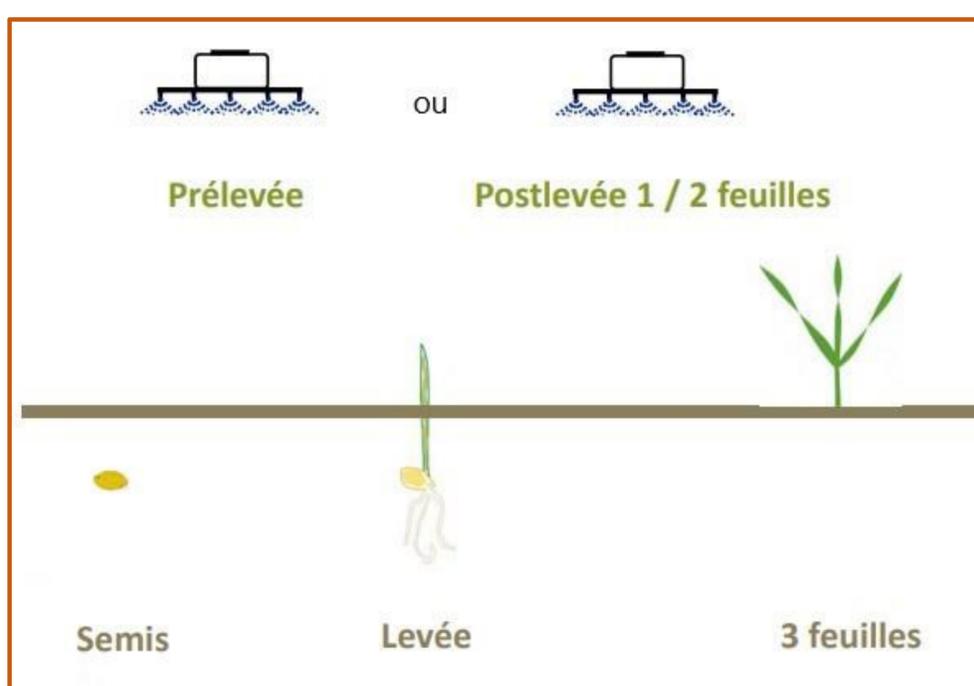
Prolongement de la période d'application des PPh

~~10 octobre~~

Abolition de la date limite du 10 octobre pour les interventions en pré-levée dans les céréales



Plus de souplesse pour désherber chimiquement les céréales en automne



Fenêtre de désherbage plus large



Optimisation du moment d'application (humidité du sol)



Valorisation de l'effet racinaire (notamment *pendiméthaline* et *prosulfocarbe*) sur des adventices en germination



Intéressant pour lutter contre les graminées (ray-grass, vulpin)



Permet de limiter le développement de résistance en changeant le mode d'action des herbicides



Veiller à ce que les semences soient bien recouvertes



Eviter dans la mesure du possible les traitements tardifs (novembre) pour limiter le transfert dans les eaux de surface

